



## Appel à candidature pour inscription au Mastère de Recherche (M2) en Systèmes Horticoles Durables (SHD) Année Universitaire : 2023-2024

Le directeur de l'Institut Supérieur Agronomique de Chott Mariem annonce l'ouverture du **Mastère de Recherche (M2) en "Systèmes Horticoles Durables" (SHD)**.

Ce mastère de 60 crédits, vise à développer les compétences d'analyse des diplômés en sciences horticoles, selon une approche holistique qui tient compte des interactions possibles avec l'environnement. Il leur permet d'acquérir de nouvelles compétences scientifiques et techniques pour pouvoir poursuivre des études doctorales dans le domaine des sciences horticoles ou améliorer leur insertion professionnelle dans les organismes d'études et de recherche. Lors du premier semestre, les candidats suivront 30 crédits d'enseignement (323 heures), organisés en 6 unités d'enseignement (UE). Le deuxième semestre est consacré à la réalisation d'un stage de recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Ce mastère est destiné aux candidats :

- Titulaires d'un diplôme d'ingénieur national en sciences de la production végétale et équivalent
- Titulaires d'un mastère professionnel en sciences agronomiques et équivalent.

Les candidats sont invités à déposer leurs dossiers complets au bureau d'ordre de l'Institut Supérieur Agronomique de Chott-Mariem ou de l'envoyer par voie postale à l'adresse suivante : Institut Supérieur Agronomique de Chott-Mariem, B.P. 47, 4042, Chott-Mariem - Sousse, **avant le 19 août 2023**. Toute demande parvenue après ce délai ne sera pas prise en considération, le cachet du bureau d'ordre ou de la poste faisant foi.

**Le dossier de candidature** doit comporter :

- Demande de préinscription (<http://www.isa-cm.agrinet.tn>)
- Fiche de renseignement ([www.services.uc.rnu.tn/4C/index.php/accueil](http://www.services.uc.rnu.tn/4C/index.php/accueil))
- Curriculum vitae
- Déclaration sur l'honneur déclarant qu'aucune mesure disciplinaire n'a été prise à l'encontre du candidat (<http://www.isa-cm.agrinet.tn>).
- Copies des diplômes et des relevés de notes des années d'études (baccalauréat et diplômes universitaires).
- Attestations mentionnant des formations complémentaires en langues (si disponible)
- Copie de la carte d'identité nationale ou du passeport.
- Trois photos d'identité.
- Copie électronique du dossier de candidature sur CD (identique à la copie papier).
- Copie numérique du dossier de candidature adressée à l'adresse suivante : [ecoledoctoraleisacm@gmail.com](mailto:ecoledoctoraleisacm@gmail.com)

Le Directeur général de l'ISA-CM

Le Directeur de l'Institut Supérieur  
Agronomique de Chott-Mariem  
Pr. Rajouene MAJDOUB

## **Critères de sélection des dossiers de candidature au MR2 en Systèmes Horticoles Durables**

Le candidat doit déposer un dossier complet. La commission d'évaluation des dossiers se réserve le droit d'éliminer les dossiers incomplets.

En conformité avec les directives du MERS (Décret n°2012-1227 du 1<sup>er</sup> août 2012), l'école doctorale adoptera les critères d'admission suivants:

Le candidat doit être titulaire de :

- Diplôme d'Ingénieur Agronome spécialiste en sciences de la production végétale et équivalent
- Diplôme de Mastère professionnel en sciences agronomiques et équivalent.

Le candidat doit répondre aux critères suivants :

- Aucune mesure disciplinaire prise à son encontre durant ses études universitaires. Une déclaration sur l'honneur doit être signée et légalisée.
- Un seul redoublement est toléré durant le cycle ingénieur ou la formation vétérinaire ou le cycle licence + mastère. Le redoublement sera pénalisé dans le calcul du score de classement des candidats.
- Au plus deux admissions en session de contrôle sont tolérées.
- Une moyenne des trois années du cycle ingénieur  $\geq 11.0$ .
- Une moyenne des trois dernières années d'études en médecine vétérinaire  $\geq 11.0$ .
- Une moyenne des quatre années d'études en régime LMD (licence + mastère de recherche 1)  $\geq 12.0$ .
- Une moyenne des années d'étude de licence et du mastère professionnels  $\geq 13.5$ .

**Le calcul des moyennes des trois (ou 4 années) ne tient pas compte de la note du mémoire de fin d'études.**

Les candidats **sélectionnés sur les critères d'admission** seront classés selon le score de la formule ci-dessous :

**Score : moyenne du bac + 3 x moyenne des années d'étude + moyenne des notes (M1) + moyenne des notes (M2) + moyenne des notes (M3) + moyenne de l'anglais + 2 (certificat en langues d'un organisme agréé) - 5 (deux admissions en session de contrôle) - 7 (redoublement).**

**M1, M2 et M3 représentent les moyennes des pré-requis à la formation :**

**M1 :** moyenne des modules de biochimie métabolique et de statistiques

**M2 :** moyenne des modules d'agronomie générale et des sciences du sol et de l'environnement

**M3 :** moyenne des modules d'horticulture